

Cent soixante-sixième session du Conseil

Rapport de la trente-quatrième session du Comité des pêches (1-5 février 2021)

Le Comité des pêches a tenu sa trente-quatrième session du 1^{er} au 5 février 2021, en ligne.

M. Qu Dongyu, Directeur général de la FAO, a inauguré la session et prononcé une déclaration.

La première question de fond inscrite à l'ordre du jour était le point 4 (Progrès réalisés, tendances observées, nouveaux enjeux et interventions novatrices en matière de gestion durable et responsable de la pêche et de l'aquaculture: reconstruire en mieux). Le Comité:

- a) a félicité la FAO pour la publication de l'édition 2020 du rapport sur *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*; a demandé à la FAO de prendre en compte, dans les prochains rapports sur *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, des améliorations méthodologiques afin de mieux rendre compte de la situation des stocks halieutiques, région par région, et a pris acte des efforts consentis pour régénérer les stocks et évaluer de nouveaux stocks tout en veillant à l'intégrité des séries chronologiques; a recommandé que le processus d'examen scientifique soit plus rigoureux et participatif et que le rapport soit communiqué aux Membres avec un délai suffisant avant sa publication;
- b) a approuvé la Déclaration du Comité des pêches de 2021 sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture pour renouveler son engagement à l'égard du Code de conduite pour une pêche responsable, prendre acte des transformations qui se sont opérées dans le secteur depuis l'approbation du Code et recentrer les priorités afin de garantir la viabilité à long terme et la résilience du secteur;
- c) a appelé la FAO et les membres du Comité des pêches à placer la pêche et l'aquaculture au cœur des débats tout au long de la préparation du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, conformément à la Déclaration sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture du Comité des pêches.

Au titre des points 5 et 6 de l'ordre du jour, le Comité:

- d) a recommandé de poursuivre l'élaboration du Programme mondial intégré pour une aquaculture durable (PMIAD);
- e) a estimé qu'il fallait que la FAO élabore un plan d'action contre la résistance aux antimicrobiens pour la période 2021-2025 en s'appuyant sur des données scientifiques solides et une analyse des risques et en tenant compte des besoins des Membres en matière de formation et de renforcement des capacités;
- f) a recommandé de poursuivre l'élaboration du projet de plan d'action mondial sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- g) a dit attendre avec intérêt que se poursuive, en 2021, l'élaboration des directives volontaires sur l'aquaculture durable, dont les pays se serviront pour définir de nouvelles politiques aquacoles au niveau national, et a prié la FAO de réfléchir à des orientations quant aux mesures concrètes à adopter dans le secteur – en fonction de la situation, des capacités et des priorités nationales – concernant les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable ainsi que l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets;
- h) a demandé à la FAO de continuer à prêter un appui technique dans le cadre des négociations sur les subventions à la pêche menées au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- i) a demandé à la FAO de continuer à aider les Membres à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR);
- j) s'est dit absolument convaincu de l'utilité des avis scientifiques que la FAO communique à la Commission du Codex Alimentarius et a rappelé qu'il convenait d'affecter suffisamment de fonds à ces activités.

Au titre du point 7 de l'ordre du jour (Contributions de la pêche et de l'aquaculture à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030), le Comité:

- k) soulignant qu'il était essentiel de disposer de données précises à l'appui de la prise de décisions et que la FAO jouait un rôle pertinent dans la collecte, l'analyse et la diffusion de statistiques, a prié la FAO de continuer d'aider les Membres à renforcer leurs capacités en matière de statistiques et de fourniture de données, en particulier là où l'on manque d'informations, et à intégrer des technologies novatrices;

- l) a accueilli avec satisfaction le projet de stratégie et vision relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition ainsi que le processus de consultation exhaustif qui préside à son élaboration; a demandé à la FAO d'apporter un appui au renforcement des capacités et a indiqué qu'il fallait accorder une place plus importante dans la stratégie aux questions liées à l'égalité femmes-hommes et à l'autonomisation des femmes et des jeunes;
- m) a noté l'importance d'une économie des océans qui soit durable et inclusive, ainsi que de la poursuite de la mise en œuvre de l'Initiative en faveur de la croissance bleue menée par la FAO à l'appui de la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et a demandé un complément d'information sur la proposition relative à la création d'un réseau volontaire de ports de pêche bleus en faveur du développement des régions côtières en collaboration avec les Membres et les organisations compétentes en la matière.

Au titre du point 8 de l'ordre du jour (Soutenir la petite pêche et la pêche artisanale), le Comité:

- n) a demandé d'intensifier les activités de soutien à la petite pêche et à la pêche artisanale et de renforcer l'appui prêté aux Membres;
- o) a exprimé son engagement en faveur de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA), qui sera célébrée en 2022, et a recommandé de promouvoir l'importance de la pêche et de l'aquaculture artisanales et à petite échelle lors de manifestations s'y prêtant.

Au titre du point 9 de l'ordre du jour (Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée [INDNR]), le Comité:

- p) a souligné qu'il fallait redoubler d'efforts pour surmonter les difficultés rencontrées dans la lutte contre la pêche INDNR;
- q) s'est dit conscient de l'importance du Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement dans la mise en œuvre de l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et d'autres instruments internationaux et initiatives, et a demandé que l'on poursuive son développement;
- r) a prié la FAO de commencer à rédiger un projet de directives volontaires relatives à la réglementation, au suivi et au contrôle des opérations de transbordement et d'organiser une consultation d'experts afin de l'examiner;
- s) a salué les travaux accomplis par la FAO aux fins de l'élaboration de directives techniques sur les méthodologies et les indicateurs d'estimation de l'ampleur et de l'impact de la pêche INDNR et a appelé l'Organisation à poursuivre ses efforts à cet égard.

Au titre du point 10 de l'ordre du jour (Évolution des processus de portée mondiale et régionale en rapport avec la pêche et l'aquaculture), le Comité:

- t) a félicité la FAO pour ses activités visant à parvenir à une pêche et une aquaculture durables et a demandé à l'Organisation de continuer à renforcer ces travaux;
- u) a demandé à la FAO de continuer, dans les limites de son mandat, à fournir des avis techniques et des informations pertinentes dans le cadre du processus de délibération sur la création d'un instrument juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale;
- v) a souligné le rôle central que les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et les organes consultatifs régionaux des pêches, dans leurs sphères de compétence respectives, jouaient dans l'application des instruments internationaux afférents aux pêches;
- w) a demandé à la FAO de continuer à renforcer la coopération internationale sur les questions de santé et de sécurité dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture et de promouvoir des conditions de travail décentes pour les pêcheurs et les travailleurs de ces secteurs.

Au titre du point 11 (Faire face au changement climatique et à d'autres défis liés à l'environnement dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture) et du point 11.1 (Mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture) de l'ordre du jour, le Comité:

- x) a demandé à la FAO de donner plus d'indications techniques sur l'intégration de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets dans la gestion de la pêche et le développement de l'aquaculture;

- y) a accueilli avec satisfaction le Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture;
- z) a noté la pertinence des autres mesures de conservation efficaces par zone à l'appui de la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de développement durable (ODD) et d'objectifs mondiaux relatifs à la biodiversité et a demandé que la FAO produise et diffuse des directives pratiques pour aider les Membres à les recenser et à les mettre en œuvre;
- aa) a demandé que la FAO continue de travailler avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et des instances connexes pour faire en sorte que les décisions prises au sein de ces enceintes et leur mise en œuvre soient fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles et sur des informations techniques pertinentes;
- bb) a noté le rôle important que les organes consultatifs régionaux des pêches, les organisations régionales de gestion des pêches et d'autres initiatives régionales jouaient concernant la prise en compte systématique de la biodiversité dans la conservation et l'utilisation durable des ressources aquatiques et a demandé à la FAO de renforcer l'appui qu'elle leur prêtait dans ce domaine.

Au titre du point 12 de l'ordre du jour (Faire avancer les débats sur la gestion des pêches au sein du Comité des pêches: proposition de création d'un sous-comité de la gestion des pêches), le Comité:

- cc) est convenu de continuer à mener des consultations transparentes et inclusives sur la proposition de création d'un sous-comité de la gestion des pêches, sous la direction de son président, et attend avec intérêt qu'une proposition soit présentée à sa trente-cinquième session.

Au titre du point 13 (Programme de travail de la FAO dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture au titre du Cadre stratégique de l'Organisation) et du point 13.1 (Cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques) de l'ordre du jour, le Comité:

- dd) a accueilli avec satisfaction l'élaboration d'un nouveau Cadre stratégique de la FAO (2022-2031) et a appelé l'Organisation à intégrer pleinement la pêche et l'aquaculture dans les quatre nouvelles aspirations visant des améliorations sur les plans de la production, de la nutrition, de l'environnement et des conditions de vie;
- ee) a approuvé les domaines de travail prioritaires qui ont été définis en matière de pêche et d'aquaculture pour l'exercice biennal 2020-2021;
- ff) a recommandé que les organes directeurs compétents de la FAO prennent dûment en considération la possibilité d'intégrer les mesures énoncées dans la Déclaration du Comité des pêches de 2021 sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture;
- gg) a réaffirmé l'importance du rôle de la FAO dans la collecte, l'analyse et la diffusion de statistiques sur les pêches et l'aquaculture, y compris de données ventilées par sexe dans la mesure du possible, et a demandé à la FAO d'informer les Membres des besoins supplémentaires à combler pour améliorer les systèmes de collecte de données, en particulier pour la pêche et l'aquaculture artisanales et à petite échelle;
- hh) a exprimé son appui à la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques, a prié la FAO de faire en sorte que les travaux de la Plateforme portent notamment sur les questions liées aux applications des technologies numériques dans la pêche et l'aquaculture et a également prié la FAO de concevoir un système de financement solide, fondé sur des contributions volontaires, pour la Plateforme, et de continuer à établir plus précisément son cadre de référence afin que le Comité du Programme et le Conseil de la FAO l'examinent à nouveau.

Au titre du point 14 de l'ordre du jour (Programme de travail pluriannuel du Comité), le Comité:

- ii) a approuvé le rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel 2018-2021 et le projet de programme de travail pluriannuel 2020-2023 avec plusieurs recommandations, et a souligné qu'il était important que les documents soient rédigés à temps.

M. Shingo Ota, Président du Comité des pêches